

Affiché en mairie, le 16 décembre 2021

COMMUNE DE ROLAMPONT
DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 15 DÉCEMBRE À DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M^{me} le maire, le 8 décembre 2021, s'est assemblé sous la présidence de M^{me} Céline Bernard. **Étaient présents** : M^{me} Céline Bernard, maire ; M. Joël Deram (procuration), adjoint & maire-délégué, M^{me} Valérie Raclot (procuration), M. Roger Claudel, adjoints ; M. Claude Bouvier, M^{me} Lydia Douche, maires-délégués ; M. Jean-Manuel Boisset, M^{mes}, Magali Royer, Mary-Claude Richard, MM. Stéphane Sanchez, Gilles Jacquin, conseillers municipaux. **Excusés** : MM. Mickaël Monguillon (procuration à M. Joël Deram), Christophe Vermot-Sandoz, M^{me} Céline Legoux (procuration à M^{me} Valérie Raclot), conseillers municipaux. M^{me} le maire ouvre la séance à 18 heures 35. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{me} Magali Royer ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ordre du jour

- Inscription à l'état d'assiette 2021 & destination des coupes en forêt communale. Exercice 2021-2022 ;
- Lotissement communal. Habilitations pour la vente des lots ;
- Modification de la délibération n°2021-42 du 7 octobre 2021 portant revalorisation de certains tarifs communaux. Annexe (Suppression législative des taxes communales sur les opérations funéraires) ;
- Acquisition d'une parcelle de terrain à Rolampont-commune-associée-de-Lannes (Section 270 E n° 59) ;
- Approbation des conventions pour épandage des boues de la station d'épuration sur les sols agricoles ;
- Approbation de la demande d'occupation du domaine public communal de l'entreprise Losange ;
- Approbation de la convention pour l'entretien du service de distribution publique d'eau potable ;
- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Attributions de compensation définitives 2021 ;
- Ouverture de l'emploi de rédacteur territorial ;
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (15/35) ;
- Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°41311900056 (Canalisation EP EU sous le pont du canal. Renouvellement) ;
- Questions diverses.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-47 Inscription à l'état d'assiette 2021 & destination des coupes en forêt communale. Exercice 2021-2022.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-48 Lotissement communal. Habilitations pour la vente des lots.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-49 Modification de la délibération n°2021-42 du 7 octobre 2021 portant revalorisation de certains tarifs communaux. Annexe (Suppression législative des taxes communales sur les opérations funéraires).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-50 Acquisition d'une parcelle de terrain à Rolampont-commune-associée-de-Lannes (Section 270 E n° 59).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-51 Approbation des conventions pour épandage des boues de la station d'épuration sur les sols agricoles.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-52 Approbation de la demande d'occupation du domaine public communal de l'entreprise Losange.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-53 Approbation de la convention pour l'entretien du service de distribution publique d'eau potable.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-54 Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Attributions de compensation définitives 2021.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-55 Ouverture de l'emploi de rédacteur territorial.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°2021-56 Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (15/35).

Adoptés à l'UNANIMITÉ.

N°2021-57 Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°41311900056 (Canalisation EP EU sous le pont du canal. Renouvellement).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, M^{me} le MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 15 DÉCEMBRE 2021 À 20 heures 10.

Le maire,

